



## Conditions de participation au festival Eurochestries en **Deux-Sèvres** 2015

Ces *Rencontres internationales d'orchestres et chœurs de jeunes* seront organisées dans le respect de la *Charte des Eurochestries*.

### 1) DATES

Le Festival Eurochestries en Deux-Sèvres aura lieu du **5 au 12 juillet 2015**.

**Arrivée des Orchestres et chœurs** : Dimanche 5 juillet, entre 16 et 18 heures

**Départ des Orchestres et chœurs** : Dimanche 12 juillet au soir ou le lundi 13 juillet au matin

### 2) DEPLACEMENTS

#### Orchestres et chœurs:

Il est demandé impérativement à chaque orchestre de venir en bus.

Le transport du lieu de résidence au lieu d'hébergement en Deux-Sèvres « aller et retour » est à la charge de chaque orchestre ainsi que l'amortissement du bus pendant la durée du Festival Eurochestries en Deux-Sèvres.

*L'orchestre devra passer un accord avec sa compagnie des transports.*

Les frais de carburant relatifs aux allers-retours du lieu d'hébergement vers les lieux de concerts sont pris en charge par le festival Eurochestries Deux-Sèvres en fonction du nombre de kilomètres parcourus pour les concerts (1,5€/km).

Si l'orchestre ou le chœur vient en avion, il devra louer un bus en France à ses frais. Le Festival Eurochestries en Deux-Sèvres rembourse des frais de transport sur la même base que pour les orchestres ou chœurs venus en bus.

#### Ensembles de musique de chambre:

Le transport du lieu de résidence au lieu d'hébergement en Deux-Sèvres « aller et retour » est à la charge de chaque ensemble.

Le transport pendant le festival pour se rendre sur les lieux de concert est assuré par le festival.

Le transport pour le tourisme demandé par les musiciens sera à leur charge.

### 3) SEJOUR (HEBERGEMENT ET REPAS)

L'hébergement en pension complète sera pris en charge par le Festival Eurochestries en Deux-Sèvres à partir du **5 juillet au 13 juillet** après le petit déjeuner.

Les musiciens et les accompagnateurs seront hébergés en familles d'accueil.

Le(s) chef(s) d'orchestre ou de chœur seront hébergés dans les mêmes conditions. Ils pourront, s'ils le désirent être hébergés en hôtel, à leurs frais.

Le(s) chauffeur(s) de bus seront hébergés en hôtel à leurs frais.

Une liste des membres regroupés par deux doit être envoyée avant le 1<sup>er</sup> avril 2015 au Festival des Eurochestries en Deux-Sèvres.

Les membres de la formation qui souhaitent être hébergés à l'hôtel, **à leur frais**, pendant la durée du festival, devront prévenir les organisateurs avant le 1<sup>er</sup> avril 2015.

## 4) ENCADREMENT

Les orchestres devront obligatoirement venir avec:

- **un responsable de l'encadrement des musiciens.** Chaque orchestre est responsable de la discipline et de l'encadrement de ses musiciens. *Un responsable devra être nommé par l'orchestre. Il sera chargé de veiller à la bonne conduite de ses musiciens et sera l'interlocuteur du festival en cas de problème.*

**Les musiciens mineurs sont également sous la responsabilité de l'orchestre** qui doit prévoir un encadrement suffisant à cet effet.

- **un interprète**
- **un régisseur.** *Afin de faciliter l'organisation des répétitions, des concerts et des déplacements, chaque orchestre et chœur devra nommer un régisseur chargé de coordonner tous les problèmes techniques avec la régie générale du Festival (transport du matériel...)*

## 5) EFFECTIFS

**Age:** Les musiciens devront être âgés de 15 à 25 ans. Il est toléré dans chaque orchestre/chœur 10% de musiciens en dehors de ces âges. Cependant, ces musiciens ne pourront pas jouer dans les orchestres internationaux des concerts de clôture s'ils ont plus de 30 ans.

**Nombre:** Les organisateurs attendent un orchestre symphonique, un ensemble à corde, un chœur, et un ou deux ensembles de musique de chambre. Les ensembles accueillis devront obligatoirement être originaires d'un pays autre que la France.

Le **nombre d'accompagnateurs** (chef d'orchestre ou de chœur, accompagnateur, interprète et chauffeurs s'il y a lieu) **est limité à 5 par groupe**, et 2 pour les ensembles de musique de chambre.

**Pour toute personne supplémentaire, l'orchestre devra payer, par jour, la somme de 50 euros.**

Pour les **orchestres et chœurs**, les organisateurs attendent au maximum **45 musiciens par orchestre** + 5 accompagnateurs (chef d'orchestre ou de chœur, accompagnateur, interprète et chauffeurs s'il y a lieu).

Pour tout musicien supplémentaire, l'orchestre devra payer, par jour, la somme de 22 €.

Le nombre **d'accompagnateurs** peut être revu d'un commun accord entre l'orchestre et le Festival **en fonction de l'effectif et des âges des instrumentistes.**

**Documents à fournir:** L'orchestre fournira:

- **La liste nominative des instrumentistes**, en indiquant les noms et prénoms, le sexe, l'instrument joué, la date de naissance de chaque musicien, ainsi que allergie ou repas spéciaux.

- **La liste nominative de l'encadrement**, en indiquant les noms et prénoms, date de naissance et en précisant sa fonction (*chef d'orchestre, directeur, responsable de la discipline, interprète, régisseur, personnalités accompagnant le groupe, les parents, les chauffeurs*).

*Nous préciser les couples pour la réservation des chambres.*

## 6) CONCERTS et PROGRAMME MUSICAL

**1 - Pendant le festival**, chaque ensemble participant donnera un concert chaque soir, avec son propre répertoire, à l'exception du soir de l'arrivée.

La durée de chaque concert doit être comprise **entre 1h15 et 1h30 (avec l'entracte).**

### **Répertoire:**

Une partie du répertoire devra être consacrée à des **compositeurs du pays d'origine** de l'orchestre.

Une œuvre concertante avec soliste (haut niveau) instrumental ou vocal sera la bienvenue.

Il est demandé aux orchestres de choisir son répertoire avec le plus grand soin, afin qu'il soit apprécié du public: *le répertoire sera composé de quelques pièces de compositeurs de votre pays, d'une ou deux pièces connues du grand public, d'œuvres variées dans le style et les époques. L'interprétation d'une symphonie en entier est prohibée.*

**Le programme musical joué pendant le festival devra être envoyé avant le 1<sup>er</sup> avril 2015.**

Chaque orchestre arrivera avec son **répertoire prêt**.

Des temps de répétitions d'environ une heure sur les lieux de concerts seront prévus.

*Des ensembles issus des orchestres (quatuor, quintette) pourront être appelés à jouer dans des lieux publics.*

## **2 - Concert international des festivaliers : Samedi 11 juillet 2015 après-midi.**

**Le concert aura lieu en extérieur.**

Le Concert de clôture du Festival constitue l'originalité et la force des festivals Eurochestreries.

En première partie, chaque chef d'orchestre proposera et dirigera une œuvre d'une durée de 15 à 45 minutes pour les orchestres ou chœur, d'une durée de 10 à 30 minutes pour les groupes de musique de chambre.

En seconde partie, un ou deux grands orchestres seront constitués, rassemblant tous les musiciens présents, dirigés par un chef invité.

Ces formations ont la particularité de réunir nationalités et cultures différentes.

Chaque matinée sera donc consacrée aux répétitions internationales des concerts de clôture.

La régie du concert international est assurée par le Festival, avec l'aide des régisseurs d'orchestres.

Le thème du festival 2015 sera communiqué prochainement.

## **7) INSTRUMENTS ET PUPITRES**

**Chaque orchestre doit se munir de tout le matériel nécessaire:** instruments, percussions, pupitre de direction, pupitres musiciens.

Aucun matériel ne pourra être mis à la disposition des orchestres sur les lieux de concerts.

Des locations peuvent être prévues (aux frais de l'orchestre). En faire la demande au festival **avant le 1<sup>er</sup> mai**.

## **8) PARTITIONS**

Pour les concerts, chaque orchestre doit apporter les partitions **originales nécessaires**. Les frais éventuels de location sont à la charge de l'orchestre. (Les photocopies étant interdites).

## **9) ASSURANCES**

Chaque orchestre devra se **couvrir d'une assurance** responsabilité civile ainsi que contre la détérioration et le vol (nous fournir une attestation d'assurance). Le **Festival** pour sa part contracte une assurance **Responsabilité Civile** pour les dommages causés de son fait.

## **10) VIE EN COMMUNAUTE**

**Les participants s'engagent à respecter les règles de la vie communautaire**, notamment chez les familles d'accueil, ainsi que le planning des activités du **Festival Eurochestreries Deux-Sèvres**.

Dans la mesure où l'hébergement se fait en familles d'accueil, les membres de l'ensemble participant qui n'auraient pas une conduite conforme à la vie en société (alcool, mauvaise éducation, etc.) se verront envoyés à l'hôtel à leurs frais.

Les membres sont accueillis par deux dans les familles. Celles-ci ne sont pas responsables des agissements de leurs hôtes. L'ensemble participant doit donc, dans la mesure du possible, mettre un majeur avec un mineur dans chaque famille.

Une première réunion de concertation et d'organisation générale aura lieu le lundi 6 juillet 2015 lors du déplacement à La Rochelle, vers 11h30. Présence des chefs, responsable et interprètes obligatoire.

**Des réunions auront lieu quotidiennement, avec les chefs d'orchestres, les régisseurs d'orchestre, les interprètes et l'ensemble de l'équipe du Festival.** Ces réunions ont pour but de faire une synthèse de la



*journée et de préciser l'organisation de la journée suivante (heure de départ des bus vers les lieux de concerts, heures de répétitions, repas, problèmes de régie, transports des gros instruments...).*

## 11) DROIT DE PARTICIPATION - COTISATION

Les orchestres souhaitant participer aux festivals Eurochestries doivent s'acquitter d'une **cotisation d'adhésion à la Fédération des Festivals Eurochestries**.

Pour 2015, le montant pour le festival en Deux-Sèvres s'élève à **50€ par orchestre + 30 € par personne participante** (musiciens et accompagnants).

Cette cotisation devra **être versée à l'inscription**.

**L'inscription sera effective au versement de cette cotisation.**

Cette cotisation n'est pas remboursable en cas de désistement.

## 12) DIVERS

La participation des chefs d'orchestre et des orchestres est basée sur le principe du bénévolat.

Chaque orchestre/choeur se munira de papier à lettre à l'entête de l'organisation participante et de son tampon afin d'établir les factures pour le remboursement des frais de déplacement sur les lieux de concerts.

## ESQUISSE DE PROGRAMME

### Dimanche 5 Juillet

17 h 30 à 19 h 00 Accueil des musiciens

19 h 00 dîner dans les familles

### Lundi 6 Juillet

9 h 00 Départ pour la journée à la Rochelle

10 h 00 Visite libre + baignade possible à la plage

11 h 30 Réunion avec les responsables des groupes

12 h 00 Repas (Pique-Nique fourni par les familles)

18 h 00 Retour à Niort

19 h 00 Dîner dans les familles

### Mardi 7 et Mercredi 8 Juillet

9 h 00 - 12 h 00 Répétition pour le concert des Festivaliers

10 h 30 Aubade par un des groupes (ou sous-groupe)

dans le centre-ville de Niort

12 h 00 Repas

14 h 00 - 16 h 30 Répétition pour le concert des Festivaliers

17 h 00 Départ pour le concert

19 h 00 Dîner dans la commune du concert

20 h 30 Concert

23 h 30 Retour Niort

### Jedi 9 Juillet

9 h 00 - 12 h 00 Répétition pour le concert des Festivaliers

12 h 00 - 13 h 30 Repas

14 h 00 Départ pour la visite du Marais Poitevin

16 h 30 Promenade en barque (Prévoir tenue adéquate)

17 h 00 Départ pour le concert

19 h 00 Dîner dans la commune du concert

20 h 30 Concert

23 h 30 Retour Niort

### Vendredi 10 Juillet

9 h 00 - 12 h 00 Répétition pour le concert des Festivaliers

10 h 30 Aubade par un des groupes (ou sous-groupe)

dans le centre-ville de Niort

12 h 00 Repas

14 h 00 - 16 h 30 Répétition pour le concert des Festivaliers

17 h 00 Départ pour le concert

19 h 00 Repas dans la commune du concert

20 h 30 Concert

23 h 30 Retour Niort

### Samedi 11 Juillet

Matinée Libre - Déjeuner dans les familles

14 h 30 - 15 h 30 Répétition pour le concert des Festivaliers

15 h 30 - 19 h 30 Concert des Festivaliers

19 h 30 - Dîner dans les familles

### Dimanche 12 Juillet

Matinée Libre - Déjeuner dans les familles

15 h 00 Départ pour le concert

16 h 00 Concert

18 h 30 Retour-Niort

19 h 00 Dîner de clôture à la Ferme de Chey

### Lundi 13 Juillet

9 h 00 Départ des Groupes

**→ Pour participer au festival Eurochestries Deux-Sèvres:**

**Renvoyez dès que possible le formulaire**

**"Candidature pour la participation à un festival 2015"**

**à la Fédération des festivals Eurochestries:**

***1 rue du 8 mai 17500 Saint-Germain de Lusignan - Tél.: +33 5 46 48 25 30***

***Email: fede.eurochestries@yahoo.fr***

**www.eurochestries.org – Retrouver les Eurochestries sur Facebook**